

ORDRE DU JOUR

A) INFORMATIONS DU MAIRE

B) COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU MAIRE

N°2020/015 du 10 novembre 2020 – Marché public de fournitures et services – matériel de plomberie, sanitaires, chauffage et climatisation 2020-2023

N°2020/016 du 18 novembre 2020 – Acquisition d'une balayeuse aspiratrice compacte du catalogue de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)

C) QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

I – CONSEIL MUNICIPAL - AFFAIRES GÉNÉRALES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

N°1 – Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

N°2 - Délégation de missions du Conseil municipal au Maire

N°3 –Signature d'une convention avec la croix rouge du TARN pour l'activation du soutien à la population en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

N°4 –Dérogation au principe du repos hebdomadaire des salariés du commerce pour l'année 2021

N°5 - Adhésion au dispositif de regroupement des Certificats d'Économies d'Énergie du Syndicat Départemental des Énergies du Tarn (SDET) - Quatrième période

N°6 - Budget communal 2021 - Adoption du quart des investissements

N°7 - Décision modificative n° 2 - Budget exercice 2020

N°8 - Reversement des excédents à la Régie Communautaire de l'Eau et de l'Assainissement Collectif (R.C.E.A.C.) du Bassin Graulhétois

N°9 - Tableau des emplois communaux au 1^{er} janvier 2021

N°10 - Régime indemnitaire du personnel communal – mise à jour à compter du 01/01/2021

II – AFFAIRES CULTURELLES – AFFAIRES SCOLAIRES, PÉRI SCOLAIRES – ASSOCIATIVES ET POLITIQUE DE LA VILLE - SOLIDARITÉ

N°11 - Subventions exceptionnelles de fonctionnement

III – PROJETS URBAINS ET CADRE DE VIE – TRAVAUX

N°12 - Demande de subvention dans le cadre de l'AMI - Requalification ancienne station-service CRINS

IV – ORGANISMES EXTERIEURS ET AFFAIRES TERRITORIALES

N°13 – RÉGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNÈBRES - Election du Président et des Vice-Présidents de la Régie

N°14 – RÉGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNÈBRES - Nomination du Directeur

N°15 – RÉGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNÈBRES - Produits irrécouvrables – Admission en non-valeur